



Assemblée générale

Distr. générale
15 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 121 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Lettre datée du 31 mai 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu d'un séminaire consacré au renforcement de l'Assemblée générale, qui a réuni un groupe de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies au Union Club, à New York, le 19 juillet 2016 (voir annexe). La réunion était organisée par la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat.

Y ont participé le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, Mogens Lykketoft, le Président élu pour sa soixante et onzième session, Peter Thomson, et les membres élus du Bureau de la soixante et onzième session ainsi que les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Les participants se sont penchés sur le rôle et le statut de l'Assemblée générale et les efforts consentis pour revitaliser ses travaux et ses méthodes, l'objectif étant de définir les éléments qui pourraient renforcer l'Assemblée.

Plus précisément, les participants ont examiné les mesures concrètes qui pourraient être prises en ce sens et qui, à leur avis, pourraient être utiles au débat actuel sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée.

En outre, le séminaire a été l'occasion pour les membres du Bureau de la prochaine session de se familiariser avec les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de mettre à profit les enseignements tirés et les pratiques optimales.

Le rapport ci-joint a été établi selon la Règle de confidentialité de Chatham House.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 121 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kai **Sauer**

Annexe à la lettre datée du 31 mai 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séminaire de haut niveau pour une Assemblée générale renforcée, tenu le 19 juillet 2016

Compte rendu et programme d'action

Introduction

La Mission permanente de la Finlande a organisé, pour la sixième année consécutive, un séminaire sur le thème « Pour une Assemblée générale renforcée » qui s'est tenu au Union Club, à New York, le 19 juillet 2016, l'objectif étant de contribuer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Après un discours de bienvenue prononcé par le Représentant permanent de la Finlande, Kai Sauer, la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Catherine Pollard, a lu un discours liminaire au nom du Secrétaire général. Le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, Mogens Lykketoft, et son successeur Peter Thomson, ont fait quelques observations, avant que ne se déroulent un débat thématique dans la matinée et deux débats thématiques dans l'après-midi.

Dans la matinée, la Secrétaire générale adjointe a fait un exposé sur l'appui apporté par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à l'Assemblée et à son président, et a décrit à cette occasion le programme de travail de la session à venir et certaines tendances concernant les méthodes de travail et les pratiques de l'Assemblée générale.

Dans l'après-midi, consacré au thème « Réflexions sur la revitalisation de l'Assemblée générale », les représentants permanents de la Croatie, Vladimir Drobnjak, et de la Namibie, Wilfried Emvula, qui ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, ont informé les participants de l'état d'avancement des discussions sur le thème général de la revitalisation des travaux de l'Assemblée et leur ont fait part des vues et des enseignements qui ressortaient des récents échanges et débats du Groupe de travail. La Représentante permanente du Luxembourg, Sylvie Lucas, qui a présidé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité durant la soixante dixième session, a ensuite fait part de quelques réflexions.

Ces présentations ont toutes été suivies d'un échange de vues animé. Le Représentant permanent de la Finlande a formulé des observations finales pour conclure le séminaire de haut niveau. Les participants étaient également saisis d'un document de réflexion destiné à alimenter les débats et de la liste préliminaire annotée des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante et onzième session.

Observations liminaires

Dans ses observations liminaires, le Représentant permanent de la Finlande, souhaitant la bienvenue aux participants, a souligné les résultats obtenus pendant la soixante-dixième session concernant notamment le processus de sélection du neuvième Secrétaire général. Il a fait remarquer que le Président de l'Assemblée avait joué un rôle déterminant pour enclencher le processus et le faire avancer, et il a salué la détermination dont celui-ci avait fait preuve pour astreindre son Bureau à de nouvelles règles de transparence. Le Président élu de la soixante-onzième session

aurait pour sa part pour priorité affichée la réalisation de progrès sur la voie des objectifs de développement durable. Ce séminaire, qui était l'occasion d'un échange d'expériences et d'idées, permettrait de faciliter le passage sans heurt d'une présidence à l'autre, dans l'intérêt des travaux de l'Assemblée générale dans son ensemble.

La Secrétaire générale adjointe a donné lecture de quelques observations du Secrétaire général, dans lesquelles celui-ci faisait savoir l'importance qu'il attachait à ses rapports avec l'Assemblée générale et son président et remerciait tout particulièrement le Président de la soixante-dixième session des liens fructueux qu'ils avaient entretenus. Le Secrétaire général soulignait l'importance des tâches à accomplir à la soixante-onzième session et se félicitait de l'intention manifestée par le futur Président de donner la priorité aux objectifs de développement durable. Dans l'espoir de tirer le meilleur parti du rôle et des fonctions de l'Assemblée, dotée d'une légitimité et d'une universalité sans équivalent, au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général avait relevé deux points susceptibles d'améliorations : a) la longueur de l'ordre du jour, domaine dans lequel il apparaissait nécessaire de faire preuve de davantage de rigueur sous peine de voir les États Membres et le Secrétariat se disperser; et b) l'équilibre à trouver entre les prérogatives des États Membres, à qui il appartenait de définir les politiques, et la souplesse dont le Secrétaire général avait besoin pour pouvoir exercer ses responsabilités de chef de l'administration. Le Secrétaire général se félicitait des mesures récemment adoptées pour décloisonner le processus de sélection de son successeur, dans l'esprit de la résolution 69/321 de l'Assemblée générale, mesures qui se situaient dans la droite ligne des efforts de transparence consentis pendant les mois précédant sa propre entrée en fonctions, 10 ans auparavant.

Réflexions sur la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

Le Président de la soixante-dixième session s'est réjoui d'avoir l'occasion d'échanger des éléments d'expérience avec son successeur et a informé les participants des principaux résultats qui avaient pu être obtenus, à commencer par l'adoption historique, en septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une des décisions qu'il avait prise avait été de limiter à trois le nombre de débats thématiques de haut niveau organisés à l'initiative de la Présidence, afin de réduire la charge de travail des États Membres, mesure qui avait été très favorablement accueillie, même si son Bureau avait reçu davantage de demandes de la part de délégations individuelles souhaitant convoquer des séances sur des questions qui leur tenaient particulièrement à cœur.

Le Président sortant était notamment parvenu à la conclusion qu'il était difficile d'assurer une participation de haut niveau tout en respectant l'objectif affiché de rendre les débats plus interactifs. En même temps, il s'est réjoui du fait que toutes les parties aient été associées aux trois débats thématiques de haut niveau convoqués à son initiative, auxquels avaient participé des membres de la société civile et des représentants du secteur privé. Il était en effet urgent de s'ouvrir au monde extérieur, et le processus de sélection du neuvième Secrétaire général était un bon exemple des efforts consentis en ce sens. À cette fin, le Président sortant avait décidé d'organiser en coopération avec une chaîne de télévision un débat public diffusé dans le monde entier, au cours duquel tous les candidats avaient eu l'occasion de défendre leurs idées en public dans la salle de l'Assemblée générale. Il espérait que ce débat aurait aussi une influence sur les délibérations du Conseil de sécurité. Il importait de préserver la crédibilité de l'Organisation auprès du monde extérieur et, à cet égard, les expériences récemment vécues au sein du Comité chargé des organisations non gouvernementales devaient par exemple être considérées comme pour le moins problématiques.

Pour en venir à l'administration de son Bureau, le Président sortant a reconnu que les circonstances lui avaient été particulièrement favorables, car le Danemark avait été au courant de sa candidature suffisamment à l'avance pour lui donner le temps de s'y préparer. Il avait aussi pu compter sur une équipe plus importante que tout autre Président (35 collaborateurs), ce qui n'aurait pas été possible sans les détachements concédés par d'autres membres. Il a fait remarquer que cela s'était avéré indispensable étant donné les exigences croissantes auxquelles la Présidence faisait face. Le Président sortant a fortement mis l'accent sur l'importance cruciale de la transparence, à laquelle il était extrêmement attaché, et il s'est félicité des délibérations qui avaient eu lieu au sein du Groupe de travail spécial sur la possibilité d'introduire un serment et un code de déontologie pour le Président de l'Assemblée générale.

Débat

Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que la question des modalités de participation de la société civile risquait de retarder d'importants travaux de l'Assemblée générale; et on a évoqué la possibilité de régler la question au moyen d'un accord entre les membres de l'Assemblée concernant un format type qui serait systématiquement suivi. Il a également été question du fait que le mandat du Président n'était pas précisément défini au-delà des responsabilités qui lui étaient confiées dans le Règlement intérieur de l'Assemblée et que ses attributions actuelles dépassaient clairement celles prévues dans ces dispositions, comme le montrait le nombre de facilitateurs désignés. La Charte des Nations Unies n'en disait pas plus sur le rôle du Président de l'Assemblée. Un participant a donc demandé s'il ne serait pas temps que l'Assemblée définisse les fonctions associées à la charge et il a proposé que cette tâche soit confiée au Groupe de travail spécial. Il a été signalé que tout effort en ce sens devrait être fondé sur une analyse détaillée des mandats, des règles applicables et des pratiques en vigueur.

L'un des autres éléments soupçonnés de nuire à l'efficacité de l'Assemblée était le manque de confiance entre les groupements politiques. Les participants ont également soulevé la question du mode d'organisation actuel des débats thématiques de haut niveau et évoqué la possibilité de l'améliorer pour tirer le meilleur parti possible de tous les efforts déployés à l'occasion des préparatifs.

Perspectives de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Dans le cadre d'une réflexion sur sa charge, le Président élu pour la soixante et onzième session a fait observer que son Bureau avait naturellement été amené à évoluer en fonction de la pratique et des nécessités et a comparé les fonctions de l'Assemblée à celles d'un conseil de 193 membres chargé de superviser les activités de l'Organisation. Il était important que la communication se fasse bien d'un Président à l'autre afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée. Le Président élu avait également l'intention de faire sienne la pratique fructueuse consistant à avoir un déjeuner avec le Secrétaire général une fois par mois. Saluant le travail remarquable accompli par le Groupe de travail spécial, il a souligné son attachement aux principes de transparence et de responsabilité et a fortement insisté sur le fait que toute contribution à sa présidence devrait être versée exclusivement au fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir son Bureau. S'agissant de déontologie, il a également suggéré que soit étudiée la possibilité de plafonner les dépenses autorisées à l'occasion des campagnes électorales des États Membres à l'Assemblée, en proposant de charger le Groupe de travail spécial d'examiner à la soixante et onzième session. Sur le fond, il accorderait lors de son mandat la priorité à chacun des objectifs de développement durable, ce qui se traduirait, pour ce qui est de la composition du Bureau, par la création d'une équipe consacrée à la

réalisation de ces objectifs. Il pourrait aussi être utile de continuer de s'intéresser à la simplification de l'ordre du jour de l'Assemblée, d'utiliser à meilleur escient les services du Bureau de l'Assemblée générale et de réfléchir hors des sentiers battus sur le meilleur parti à tirer des débats thématiques de l'Assemblée. Le futur Président a souscrit aux observations qui avaient été faites concernant la participation de la société civile aux travaux de l'Organisation, une question qu'il convenait de régler.

Débat

Lors de la séance de questions-réponses qui a suivi cette intervention, il a de nouveau été question du rôle du Président et de l'intérêt pratique de la tenue de débats thématiques de haut niveau. À cet égard, on a pu interroger sur la manière dont l'ordre du jour de ces débats était déterminé. Il a été signalé qu'en raison du grand nombre de débats convoqués dans les dernières années, les petites délégations avaient des difficultés à les suivre tous, même si une grande part d'entre eux avaient été organisés à l'initiative des États Membres eux-mêmes, y compris en application de résolutions adoptées dans les grandes commissions. Il a été proposé que le Bureau se réunisse après la partie principale de chaque session, en janvier de chaque année, afin de revoir le programme de travail de la reprise de session sur la base d'un exposé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Rôle du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à l'appui de l'Assemblée générale et de son président

La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences s'est félicitée du fait que le séminaire offrait une excellente occasion au Président sortant et à son successeur, d'une part, et aux États Membres et au Secrétariat, d'autre part, d'échanger leurs vues sur la meilleure manière d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée. Elle a fait un exposé mettant l'accent sur le programme de travail de la soixante et onzième session, les tendances observées récemment dans les méthodes de travail de l'Assemblée et les services fournis par son département aux États Membres et au Président. Rappelant que le Bureau était avant tout chargé d'examiner le projet d'ordre du jour et de formuler des recommandations concernant l'inscription ou le rejet de chaque point ainsi que d'assister le Président dans la conduite générale des débats de la Conférence, elle a appelé l'attention des participants sur le mémorandum du Secrétaire général comprenant le projet d'ordre du jour et les recommandations sur l'organisation des travaux, dont le Bureau serait saisi à sa première séance.

Après avoir fait des observations sur le débat de haut niveau, qui englobait le débat général et les réunions de haut niveau convoquées par l'Assemblée, la Secrétaire générale adjointe a évoqué le programme prévu pour la partie principale et la reprise de la session. S'agissant des tendances récentes concernant les travaux de l'Assemblée, elle a relevé une augmentation notable du nombre et de la durée des débats thématiques de haut niveau, qui, à l'origine, étaient censés rendre les échanges plus interactifs en leur donnant un cadre moins officiel, mais qui avaient tendance à consister en une lecture de déclarations écrites à l'avance, suivi d'exposés d'experts, ce qui réduisait trop souvent les délibérations des États Membres à la portion congrue. En outre, de plus en plus de tâches étaient régulièrement confiées à la Présidence, chargée par exemple d'arrêter les modalités des futures réunions de haut niveau, d'où un accroissement considérable de sa charge de travail.

La mission du Secrétariat était de faciliter le bon déroulement des délibérations et des activités de suivi de l'Assemblée générale et de fournir des services de conférence de première qualité à tous les organes intergouvernementaux et organes d'experts. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournissait aussi divers services d'appui quotidiens au Bureau du Président de l'Assemblée générale tout au long de l'année. Il lui servait également d'interlocuteur au sein du Secrétariat et de dépositaire de la mémoire institutionnelle, des bonnes pratiques et des précédents, tout comme le faisait au sein du Département des affaires politiques la Division des affaires du Conseil de sécurité pour cet organe et son président.

En 2016, pour la première fois, le Département organiserait un programme d'accueil à l'intention du nouveau Président. Outre les services d'appui spécifiquement destinés à la Présidence, il fournissait aussi tout un ensemble de services liés aux conférences et à leur gestion tout au long de l'année, y compris l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants, la tenue de la liste des orateurs, la réception et le traitement des projets de résolution, la réception des candidatures en cas d'élections, l'administration des votes et des élections à l'Assemblée générale; la réservation de locaux, les services de gestion des conférences, les services d'interprétation et de traduction et la publication de la documentation.

Débat

Lors de la séance de questions-réponses qui a suivi cette intervention, les participants ont examiné des manières novatrices de renforcer encore les travaux de l'Assemblée. L'un des intervenants s'est interrogé sur la possibilité de limiter plus strictement le temps de parole, quitte à couper le microphone de l'orateur. Des participants ont à nouveau évoqué le besoin de simplifier l'ordre du jour de l'Assemblée, jugé trop lourd, afin que celle-ci puisse mieux se concentrer sur les questions urgentes. Il a également été question des difficultés dont certains faisaient état concernant la réservation de salles pour des réunions intergouvernementales, de la possibilité d'introduire un mode de scrutin électronique et de la manière d'informer les États Membres des incidences des projets sur le budget-programme.

Réflexions sur le processus de revitalisation de l'Assemblée générale

Les coprésidents du Groupe de travail spécial ont tous deux fait des exposés sur l'état d'avancement des travaux à la soixante-dixième session et ont évoqué l'évolution des positions des États Membres s'agissant des divers thèmes qui renaient traditionnellement l'attention du Groupe de travail. Le Représentant permanent de la Croatie a souligné l'intérêt du processus de revitalisation, ne serait-ce que parce qu'il permettait d'instruire les États Membres des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Il a pris note du succès de la résolution [69/321](#), résolution historique adoptée à la précédente session, et dont on devait selon lui l'adoption à deux raisons, à savoir le fait qu'elle avait eu lieu à l'orée du processus de sélection du nouveau Secrétaire général et le fait que les dispositions convenues n'impliquaient aucune modification de la Charte. Le Président de la soixante-dixième session s'était très bien acquitté du mandat qui lui était confié au titre de cette résolution, profitant du fait qu'elle avait été adoptée par consensus. Entretemps, le groupe thématique chargé du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général arrivait au bout de sa tâche et ne parviendrait probablement plus à d'autres résultats significatifs à la soixante-dixième session, car les propositions restées en suspens, par exemple celles concernant les candidatures multiples ou un mandat unique, ne bénéficiaient pas de l'appui de tous les États Membres. Toutefois, la question de la nomination des fonctionnaires de rang

supérieur faisait l'objet d'une attention de plus en plus marquée et continuerait de se poser dans le cadre des négociations sur le projet de résolution à l'examen.

Entre autres mesures visant à renforcer le Bureau du Président était attendue l'adoption d'un serment et d'un code de déontologie à l'intention des futurs Présidents. En revanche, la simplification de l'ordre du jour, pourtant importante, serait difficile à obtenir. Le principal enseignement à retenir après l'adoption de la résolution 69/321 était qu'il fallait pour toute disposition doter le Président des pouvoirs nécessaires à son application. À l'avenir, il pourrait être intéressant pour le Groupe de travail spécial de se pencher à la soixante et onzième session sur la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée, sur l'élaboration d'un code pour les campagnes électorales de l'Assemblée et sur la définition du rôle et des fonctions du Président. À cet égard, le Représentant permanent de la Namibie a ajouté que c'était entre autres grâce au dialogue avec les différents groupes qu'un consensus avait pu se dégager autour de la résolution 69/321. À la session en cours, on s'était peu à peu concentré sur la définition de mesures susceptibles de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'améliorer la transparence au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale – par exemple au moyen de l'introduction de la prestation de serment, une idée qui recueillait un large appui – bien que certaines séances aient été consacrées à des questions liées à la sélection et à la nomination du Secrétaire général, en particulier à la possibilité de n'autoriser qu'un seul mandat. Il importait que le Groupe de travail continue de fonctionner suivant le principe du consensus.

Débat

Lors de la séance de questions-réponses qui a suivi cette intervention, les participants ont félicité les coprésidents des travaux fructueux qu'ils avaient menés à la soixante-dixième et à la soixante-neuvième session. Sur le fond, les participants ont notamment soulevé les questions de la simplification de l'ordre du jour de l'Assemblée, du rôle du Bureau de l'Assemblée, du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, des méthodes de travail de la Cinquième Commission et de la nécessité, selon certains, de renforcer le Bureau du Président. À cet égard, ils ont été informés du fait qu'environ 25 % du personnel affecté au Bureau du Président à la soixante-dixième session le resterait à la soixante et onzième session et qu'une partie du personnel qui y serait affecté pour cette session serait appelé à continuer d'y travailler pour la suivante. Cette mesure était destinée à préserver la mémoire institutionnelle de sorte que le Président soit en mesure d'exercer convenablement ses responsabilités. On a par ailleurs soutenu que le Bureau devrait disposer d'un budget suffisant pour pouvoir fonctionner de manière indépendante. Pour ce qui est du Bureau de l'Assemblée, il a été jugé que son potentiel n'était pas entièrement exploité et que les États Membres se privaient là d'un instrument auquel on pourrait faire appel pour mieux organiser les travaux de l'Assemblée. En ce qui concerne l'ordre du jour de l'Assemblée, le Président avait un rôle d'encadrement important à jouer, dans la mesure où il pouvait déterminer les problèmes de chevauchement inutile dans les travaux de l'Assemblée. Le Secrétariat pouvait sans doute appuyer ces efforts, mais il appartenait strictement aux États Membres de les diriger.

Pratiques suivies dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et expérience acquise

La Présidente des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité a succinctement présenté les négociations menées à la soixante-dixième session. Après avoir longuement consulté les États Membres au début de la session, elle avait entrepris d'organiser le déroulement des négociations en

s'attachant davantage aux positions et propositions des États Membres qu'aux questions de procédure. Elle avait convoqué une série de séances plénières informelles où les délibérations avaient eu pour point de départ le texte distribué par le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et ses annexes et où l'on avait commencé par examiner les questions les moins problématiques, tout en veillant à ne pas les détacher de leur contexte. Elle a noté que la seule manière d'avancer dans les négociations était de définir des points de convergence sur lesquels s'appuyer, avec le plein soutien du Président de l'Assemblée, comme elle avait cherché à le faire pendant toutes la soixante-dixième session.

Les délibérations sur les rapports entre le Conseil et l'Assemblée et les dimensions et les méthodes de travail du Conseil élargi avaient permis d'identifier de nombreux points d'accord et, en sa qualité de Présidente, elle a estimé que l'on pourrait s'appuyer dans le cadre des négociations à venir sur le document consacré aux éléments de convergence relevés pour deux des cinq questions clefs. Ces éléments avaient été remaniés lors de deux séances réunissant tous les États Membres et le document avait été de nouveau distribué. Ce qu'il fallait en retenir, c'est qu'il était utile de s'attacher davantage au fond qu'à la procédure et de favoriser le dialogue entre les différents groupes et avec les autres États Membres intéressés, et d'encourager en même temps l'introspection et le souci d'éviter les déclarations répétitives. Certains groupes avaient par exemple proposé de regrouper plusieurs formulations en une seule, mais ces efforts devaient être réciproques. Le document pouvait servir de base à l'accomplissement de progrès pendant la prochaine session puisqu'il rendait compte de nombreux domaines de convergence. Pour autant, il restait encore beaucoup à faire et toute avancée dépendrait de la volonté politique des États Membres de négocier sincèrement.

Débat

Au cours de l'échange de vues qui a suivi cette intervention, plusieurs questions ont été soulevées. Un participant s'est interrogé sur les ramifications politiques que pourrait avoir la décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne eu égard aux négociations futures concernant la réforme du Conseil de sécurité; il a demandé si la question de savoir qui présiderait les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité avait déjà été examinée. Un autre participant a évoqué les différentes manières de progresser dans cette réforme, tandis qu'un autre a vu dans les négociations intergouvernementales, un recul, du point de vue de la procédure, par rapport au Groupe de travail à composition non limitée qu'elles étaient venues remplacer, puisqu'il n'y avait plus de compte rendu officiel de séance. Cependant, certains ont estimé que les États Membres rechigneraient à voir établir des résumés à ce stade des négociations, malgré les convergences constatées pour deux de cinq grandes questions.

Observations finales

À la fin du séminaire, le Représentant permanent de la Finlande a remercié tous les participants de leur contribution active, en jugeant que l'objectif visé avait été rempli, puisque le séminaire avait été l'occasion de passer en revue les thèmes à l'examen et d'autres points soulevés pendant les débats interactifs. Il espérait que cela faciliterait la tâche du Président de la soixante et onzième session. Il a remercié le Président de la soixante-dixième session de la franchise dont il avait fait preuve lors de son intervention et salué les résultats qu'il avait obtenus en termes d'amélioration de la transparence, ce qui ne manquerait pas de faciliter la transition d'une session à l'autre. Enfin, il a remercié la Secrétaire générale adjointe, dont l'intervention riche d'enseignements avait stimulé les délibérations.